

# BULLETIN COMMUNAL

HIVER 2013-2014

spécial  
déchets

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BLEGNY



*Blegny*  
mine de rien

**CONTENEURS À PUCES**  
POUR UN PASSAGE RÉUSSI !

P.6

**SACS PMC**  
AUCUN CHANGEMENT





P.10



**LA RESSOURCERIE**  
ENCOMBRANTS

P.12

# CE QUI CHANGE & CE QUI NE CHANGE PAS pour les ménages

**ANCIENNE TAXE SOCLE** +  **PAYANTS** → **NOUVELLE TAXE SOCLE** +  **SERVICE COMPLEMENTAIRE** p.4

 +  **GRATUITS** →  +  p.5


 →  **OU**  **EXCEPTION RUE INACCESSIBLE** p.6

 **PMC** =  **PMC** +  **ROULEAU GRATUIT** p.10

 =  p.11

 **ENCOMBRANTS : 4 FOIS/AN** →  **RESSOURCERIE du Pays de Liege** **SUR SIMPLE RENDEZ-VOUS** p.12

 **PARC** =  **PARC** p.15

**ET POUR LE TRANSPORT ?** →  **AIDES & SOLUTIONS PRATIQUES** p.17

## LE MOT du Bourgmestre



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le passage au système des conteneurs à puces pour la collecte des déchets a été voté à l'UNANIMITE du conseil communal, car il est indispensable.

En effet, **BLEGNY produit TROP de déchets** en comparaison avec les autres communes. Si nous ne prenons pas des mesures **AUJOURD'HUI** en modifiant nos habitudes en profondeur, la facture **DEMAIN** deviendra impayable.

Ce système sera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Vous trouverez dans ce numéro spécial l'essentiel des informations pratiques, nos services demeurant à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Le maximum a été mis en œuvre afin que le coût par ménage reste raisonnable :** le prix de base diminue pour la toute grande majorité de la population, les réductions et exonérations sociales sont maintenues, et un nouveau service est mis en œuvre afin de favoriser encore l'utilisation du parc à conteneurs.

La taxe étant basée sur le coût vérité (le produit de la taxe doit correspondre au coût de la collecte et du traitement des déchets, donc la commune ne perçoit aucun bénéfice de cette taxe), si nous améliorons tous notre pratique, la taxe diminuera dans les prochaines années.

Dès lors :

- consommons de préférence les biens qui produisent moins de déchets ;
- trions davantage nos déchets ;
- allons plus souvent au parc à conteneurs et aux bulles à verre ;
- surveillons régulièrement notre production personnelle (cf info dans ce bulletin).

**En agissant ENSEMBLE, nous améliorerons ainsi la qualité de notre environnement.**

**Marc BOLLAND**  
Député Bourgmestre

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE BLEGNY**

11, rue Troisfontaines  
4670 BLEGNY  
T. : 04/387 43 25  
F. : 04/345 97 48  
@ : daniel.neicken@blegny.be

**INTRADEL**  
*Communication & Prévention*

Port de Herstal- Pré Wigi, 20  
4040 Herstal  
T. : 04/240 74 74  
F. : 04/248 11 42  
@ : info@intradel.be

# AVEC LES CONTENEURS

## combien ça coûte ?

Le Conseil communal a fixé, en séance du 12 novembre 2013, les montants de la taxe-socle pour le service minimum de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ces montants pour l'exercice 2014 sont à comparer aux coûts réels pour l'exercice 2013, en tenant compte du fait que les sacs verts étaient payants.

### SUR BASE D'UNE ESTIMATION RAISONNABLE DE SACS PAYANTS

	JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2013			A PARTIR DU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2014
	TAXE SOCLE	COÛT EN SACS PAYANTS	COÛT TOTAL ANNUEL	NOUVELLE TAXE-SOCLE
<b>ISOLÉ</b>	100€	1 sac/mois = 12€/an	112€/an	<b>90€</b>
<b>MÉNAGE DE 2</b>	105€	2 sac/mois = 24€/an	129€/an	<b>130€</b>
<b>MÉNAGE DE 3 OU +</b>	110€	1 sac/semaine = 52€/an	162€/an	<b>175€</b>
		2 sacs/semaine = 104€/an	214€/an	

### EN APPLICATION DES DISPOSITIONS LÉGALES :

La taxe-socle, c'est le prix pour avoir droit au **SERVICE MINIMUM**, à savoir :

- 30 levées de conteneur par an et par ménage ;
- 55 kilos de déchets résiduels par an et par personne ;
- 35 kilos de déchets organiques par an et par personne.

Si ces montants sont dépassés, une contribution complémentaire sera demandée, à savoir :

- 1€ par levée en +
- 0,10€ par kilo en +

**DONC,  
PLUS ON PRODUIT DE DECHETS, PLUS ON PAYE.**

# MESURES SOCIALES

## importantes !!!

L'Administration communale a toujours veillé à ce que certaines catégories de la population puissent bénéficier de réductions et d'exonérations importantes.

Malgré le changement de système, cela continuera après le 1<sup>er</sup> janvier 2014, même si la forme change un peu puisque il n'y aura plus de sacs, et donc aucune possibilité d'octroyer des sacs gratuits.

	JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2013	A PARTIR DU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2014
<b>FAIBLES REVENUS OU HANDICAPÉS 66% ET +</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réduction de la taxe-socle à 25 €</li> <li>• 30 sacs verts gratuits</li> <li>• exonération taxe-égouts</li> <li>• 1 chèque commerces sur présentation de la facture d'eau payée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réduction de la taxe-socle à 50 €</li> <li>• 1 chèque commerces</li> <li>• exonération taxe-égouts</li> <li>• 1 chèque commerces sur présentation de la facture d'eau payée</li> </ul>
<b>FAMILLES NOMBREUSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 sacs verts gratuits</li> <li>• 1 chèque commerces sur présentation de la facture d'eau payée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 chèque commerces</li> <li>• 1 chèque commerces sur présentation de la facture d'eau payée</li> </ul>
<b>MÉNAGES 70 ANS ET +</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 chèque commerces</li> <li>• 1 chèque commerces sur présentation de la facture d'eau payée</li> </ul>	



Comme avant, pour bénéficier de la réduction de la taxe-socle, il faut adresser à l'Administration communale, rue Troisfontaines 11 à 4670 BLEGNY, une demande écrite et justifiée **pour le 31 mai au plus tard.**

# CONTENEURS À PUCES

## pour un passage réussi

Dans le bulletin communal de l'automne, vous avez pu découvrir les conteneurs à puce en photo, des plus petits (40 litres) aux plus gros (240 litres), entourés d'informations pratiques constituant un memento détachable.

Depuis lors, du 22 au 31 octobre, village par village, sept réunions de présentation du nouveau système de collecte des déchets ont eu lieu : plus de 1000 personnes y ont assisté.

**VOICI QUELQUES EXEMPLES DES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES...**

Combien ça va me coûter ?

LE GUIDE  
DU TRI

[WWW.INTRADEL.BE](http://WWW.INTRADEL.BE)  
/PARTICULIERS  
/GUIDE DU TRI

Rien de plus que le montant de la taxe-socle, sauf si vous dépassez les quantités du «service minimum» (30 levées par ménage > 1€ la levée en +, 55kg de déchets résiduels et 35 kg de déchets organiques par personne > 0,10 € le kg en +).

**L'EXPÉRIENCE DES COMMUNES QUI NOUS ONT PRÉCÉDÉ DANS LE SYSTÈME DES CONTENEURS À PUCES EST RASSURANTE :** la moyenne annuelle des levées est de 25 et rares sont les ménages qui doivent repayer beaucoup pour le «service complémentaire».

Que faire pour que personne ne jette ses déchets dans mon conteneur ?

Pour se tranquilliser ou pour réagir à un problème, il est possible d'équiper les conteneurs d'un verrou spécialement conçu en option.

**LE PRIX DE CETTE OPTION  
25 € PAR CONTENEUR.**

Pour l'obtenir, contacter Intradel au 04/240.74.74



Où et quand présenter mes conteneurs à la collecte ?

Le camion du collecteur passera chaque semaine. Les conteneurs ne seront levés, pesés et vidés que s'ils sont présentés à la collecte. La collecte peut débuter dès 7h00.

La nouvelle ordonnance de police administrative concernant la collecte des déchets a été votée par le Conseil

communal en séance du 12 novembre 2013. En son article 7, elle prévoit les modalités de collecte, dont voici les principales : présentation au plus tôt la veille à 21h00, visiblement, en bord de chaussée contre la façade ou l'alignement ; retrait au plus tard à 20h00 le jour de la collecte.

## JOURS DE COLLECTE DES CONTENEURS

**MARDI :** BLEGNY, TREMBLEUR, MORTIER

**MERCREDI :** SAIVE

**JEUDI :** BARCHON, HOUSSE, SAINT-REMY

**Aucune obligation de présenter son(ses) conteneur(s) chaque semaine, mais chaque semaine le collecteur passe.**

Que se passe-t-il quand on a la garde alternée de ses enfants ?

Ce qui est pris en compte, c'est uniquement la composition du ménage telle qu'elle apparaît au registre de la population, c'est-à-dire le lieu où les enfants sont domiciliés.

Qui est responsable si mon conteneur cause un dommage ?

L'ordonnance de police administrative concernant la collecte de déchets dispose, en son article 20 §3, que l'utilisateur est responsable des accidents pouvant résulter de la présence de l'un de ses conteneurs sur la voie publique, sur base de l'article 1384, alinéa 1er, du Code civil.



Un conteneur n'est-il pas plus difficile à utiliser qu'un sac ?

Non, parce qu'un conteneur ne doit pas être soulevé et est muni de roulettes. Et il existe un modèle très maniable et léger, particulièrement adapté aux personnes âgées : celui de 40 litres.

Comment vais-je savoir où j'en suis dans mes levées et dans mes kilos ?

En allant sur le site d'Intradel, muni(e) de votre identifiant et de votre mot de passe reçus fin novembre, par courrier :

**[WWW.INTRADEL.BE](http://WWW.INTRADEL.BE) > PARTICULIERS > MON CONTENEUR EN LIGNE > MA PRODUCTION DE DÉCHETS**

Si vous n'avez pas internet, téléphonez à Intradel au 04/240.74.74 avec votre identifiant et votre mot de passe sous les yeux et de quoi noter.



## EXCEPTIONS SACS

Lorsque des rues sont en tout ou en partie inaccessibles au camion du collecteur, des sacs fuchsia sont exceptionnellement utilisés sur décision du Collège communal.

**Toutes les personnes concernées ont été prévenues individuellement par courrier.**

Dans ce cas, pour les isolés, les conteneurs, leurs levées et leurs kilos sont remplacés par 30 sacs fuchsia de 30 litres. Pour les ménages de 2 personnes, par 30 sacs fuchsia de 60 litres. Pour les ménages de 3 personnes et plus, par 60 sacs fuchsia de 60 litres. **Ces sacs du "service minimum"**

**sont à retirer GRATUITEMENT dès ce mois de décembre et pendant toute l'année à l'Administration communale,** sur présentation de la carte d'identité. **Les montants de la taxe-socle sont les mêmes : 90 €, 130 € ou 175 €.** Le « service complémentaire » consiste

**à acheter des sacs fuchsia** par rouleaux de 10, à l'Administration communale uniquement et sur présentation de la carte d'identité. Les rouleaux de 10 sacs de 30 litres coûtent 5 €. Les rouleaux de 10 sacs de 60 litres coûtent 10 €.



# SACS BLEUS

aucun changement + un rouleau offert !

## ON LES APPELLE AUSSI LES «SACS PMC» :

PMC comme bouteilles et flacons en Plastiques, emballages Métalliques, et Cartons à boissons.

## LES CONCERNANT, RIEN NE CHANGE :

les conteneurs à puce ne les remplacent pas, et il n'y aura pas de conteneurs bleus !

## Tous ces emballages doivent être entièrement vides.

Sont interdits de sac bleu tous les autres emballages en plastique (pots, barquettes, sac plastique, film...), le papier en aluminium, la frigolite, les emballages ayant contenu des substances toxiques, corrosives, les bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC...

**NB :** un bon pour un rouleau GRATUIT de sacs bleus accompagnera chaque Avertissement-Extrait de rôle, au mois de mars !

Le guide du tri des PMC est consultable sur le site d'Intradel :

[WWW.INTRADEL.BE](http://WWW.INTRADEL.BE)  
> PARTICULIERS  
> LE GUIDE DU TRI > PMC



# PAPIERS-CARTONS

inchangés !

Leur nom ne dit pas tout, car tous les papiers ne sont pas autorisés en cette collecte.



## Y SONT AUTORISÉS :

- les sacs en papier ;
- les boîtes en carton ;
- les magazines et journaux ;
- les dépliants publicitaires.

## Y SONT INTERDITS :

- les papiers souillés ou gras ;
- les papiers aluminium ;
- les papiers cellophane ;
- les papiers peints.

Le guide du tri des papiers-cartons est consultable sur le site d'Intradel :

[WWW.INTRADEL.BE](http://WWW.INTRADEL.BE) > PARTICULIERS > LE GUIDE DU TRI > PAPIERS-CARTONS

## LES PMC ET LES PAPIERS-CARTONS SONT COLLECTÉS LE MÊME JOUR

1 jeudi sur 2 à Barchon, à Housse et à Saive, et 1 vendredi sur 2 à Blegny, à Mortier, à Saint-Remy et à Trembleur.

# ENCOMBRANTS

une collecte plus valorisante,  
mieux contrôlée et moins coûteuse !

En 2012 (année des chiffres les plus récents), il y a eu collecte et traitement de 253,14 tonnes d'encombrants sur l'entité. Sur ses trottoirs, faudrait-il dire. Coût total pour la collectivité : 37.373,59 € tvac (15.932,60 € pour la collecte, 21.440,99 € pour le traitement)...

Cette année-là, en matière d'encombrants, la moyenne blegnytoise était de 60,04 kg par an et par habitant, quand la moyenne wallonne était de 44,09 kg...

## En 2014, le mode de collecte change :

- plus besoin d'attendre des mois, la collecte se fera sur rendez-vous ;
- elle sera mieux contrôlée, sans montagnes de déchets sur le trottoir ;
- elle sera une fois gratuite pour un volume maximum de 4 m<sup>3</sup> ;
- ensuite, chaque collecte du service complémentaire coûtera 40 € pour un volume maximum de 4 m<sup>3</sup>.

## UN GROS CHANGEMENT, MAIS DANS LE BON SENS :

UN TRI PLUS EFFICACE  
UN SERVICE PLUS CONFORTABLE

## 3 PLUS-VALUES

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre partenaire : "La Ressourcerie du Pays de Liège" dégage une triple plus-value.

- > **ECONOMIQUE** : son activité s'inscrit clairement sur le marché et participe à la création de richesses.
- > **SOCIALE** : elle crée de l'emploi pour des personnes exclues du marché du travail, fournit à prix réduits des biens de seconde main à un public à faible pouvoir d'achat, offre un service de qualité à la population qui ne sait pas se déplacer et favorise la multiculturalité et l'intégration.
- > **ENVIRONNEMENTALE** : elle s'attaque à la problématique du traitement des déchets en favorisant la réutilisation et le recyclage et améliore la propreté urbaine.

WWW.RESSOURCERIELIEGE.BE



# QUE PUIS-JE DÉPOSER ?



Le mobilier, les objets de décoration, la vaisselle, les tissus d'ameublement.

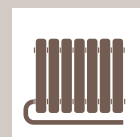


Les livres, les jouets, les vélos et autres objets de loisirs.

NEW



Les électroménagers et les appareils électriques et électroniques (friteuses vidées de leur huile).



Le matériel de chauffage ou les articles métalliques (ex. : tondeuses) vidés de leur carburant et leur huile de moteur.



Les sanitaires.



Les PVC de construction, la frigolite, les outils, les portes, les bois, les métaux, les plastiques, les marbres.

Collecte vos  
encombrants  
sur appel

## Comment procéder ?

> Vous appelez le 04/220 20 00.

> Vous prenez rendez-vous avec l'équipe de collecte.

> Vous donnez une liste de vos encombrants la plus complète possible.

> Vous placez vos encombrants au rez-de-chaussée de votre immeuble (pas sur le trottoir) le jour convenu.

> Les pièces multiples doivent être groupées (liez les planches, placez les petits objets dans des boîtes en cartons).



Ressourcerie  
du Pays de Liège

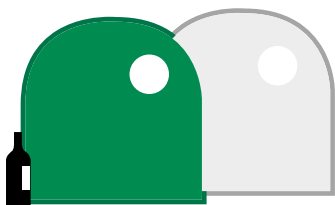
04 220 20 00

# LES BULLES À VERRE

## et vous...

Vous les connaissez bien, les bulles à verre où vous jetez vos bouteilles et flacons pour que leur verre soit recyclé. Grâce à elles, vos conteneurs gris seront plus légers et moins levés !

### PLUSIEURS SITES DE BULLES À VERRE EXISTENT SUR L'ENTITÉ, À :



- **Barchon**, rue du Fort ;
- **Blegny**, rue de l'Institut ;
- **Housse**, Place de l'Église ;
- **Mortier**, Cour Burdo et rue des Églantines ;
- **Saint-Remy**, Voie Marion ;
- **Saive**, rues du Grand Moulin, des Anémones, et de la Motte, et Place de la Concorde ;
- **Trembleur**, rue Jules Prégardien.

**Pour remplir une bulle, tous les verres ne sont pas bons !** Le verre incolore va dans la bulle blanche, le verre coloré dans la bulle verte, mais il n'y a pas que ça.

### SONT RÉSERVÉS AU RECYPARC, DONC INTERDITS DE TOUTE BULLE :

- le verre résistant aux hautes températures (plats allant au four, plaques vitrocéramiques) ;
- la porcelaine et la céramique ;
- le verre plat tel que vitres et miroirs ;
- les ampoules et tubes néon ;
- les récipients en terre cuite.

Merci de toujours enlever les capsules et couvercles métalliques avant de jeter vos bouteilles et bocaux en verre dans la bulle (déposez-les dans le sac bleu PMC).

**Quand une bulle est pleine, il ne faut surtout pas déposer ses bouteilles et flacons par terre, mais en avertir Intradel au 04/240.74.74 et, si on est pressé, aller aux bulles pas pleines les plus proches...**

# LA COLLECTE DES TEXTILES

## pour tisser plus de solidarité !

La Commune de Blegny accueille sur son territoire des conteneurs de collecte des textiles ménagers, tant d'OXFAM que de TERRE.



Parmi leurs activités, Oxfam-Solidarité et le Groupe Terre récupèrent les vêtements en bon état pour les redistribuer dans des magasins de seconde main, avec une grande valeur sociale ajoutée et un gain écologique réel.

### LEURS CONTENEURS SE TROUVENT À :

- **Barchon**, rue du Fort ;
- **Blegny**, Espace Simone Veil ;
- **Housse**, Place de l'Église ;
- **Mortier**, Chemin des Tissons.
- **Saive**, rue du Grand-Moulin ;
- **Trembleur**, rue Jules Prégardien ;

**En cas de vêtements en mauvais état, le bon conteneur c'est le conteneur à puce gris !**

Pour mieux connaître ces acteurs qui nous rendent plus solidaires, deux sites accueillants :



LA COMMUNE A FAIT DE GROS EFFORTS  
POUR LA PROPRETÉ DES SITES DE BULLES À VERRE :  
DALLES, AMÉNAGEMENTS EN GABIONS OU EN BOIS, NETTOYAGES FRÉQUENTS.

VOUS AUSSI, RESPECTEZ LA PROPRETÉ AUTOUR DES BULLES !

[WWW.OXFAMSOL.BE](http://WWW.OXFAMSOL.BE)  
[WWW.TERRE.BE](http://WWW.TERRE.BE)



# LE RECYPARC

## on gagne tous à y aller !

À Blegny, on a tous un recyparc proche de chez nous : rue des Meuniers à Barchon.

En y allant, vos conteneurs perdent des kg, donc vous gagnez des € !

**L'accès est entièrement gratuit.** Lors de la première visite, une carte Intradel est délivrée sur présentation de la carte d'identité. Cette carte (une par ménage, pas plus) donne accès à tous les recyparcs gérés par Intradel ; elle doit être présentée à chaque visite.

Les véhicules d'un poids total au sol supérieur à 3,5 tonnes (permis B) ne peuvent y accéder.

**Les quantités apportées ne peuvent excéder 5 m<sup>3</sup> par semaine et 1 m<sup>3</sup> par jour, tous matériaux confondus.**

**Les déchets de jardin, les déchets encombrants, les déchets de construction inertes et contenant de l'amiante sont soumis à des quotas par année civile. Les quotas sont enregistrés sur la carte d'accès et sont automatiquement remis à zéro tous les 1<sup>er</sup> de l'an.**

### CES QUOTAS SONT :



- 4 m<sup>3</sup>/an pour les encombrants (valorisables ou non) ;
- 3 m<sup>3</sup>/an pour le bois ;
- 1 m<sup>3</sup>/an pour la frigolite ;
- 5m<sup>3</sup>/an pour les déchets de construction inertes ;
- 13m<sup>3</sup>/an pour les déchets de jardin ;
- 3m<sup>3</sup>/an pour les déchets de construction contenant de l'amiante.

### LE RECYPARC DE BARCHON, COMME TOUS LES RECYPARCS, EST OUVERT :

- **du mardi au vendredi** : de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 ;
- **le samedi** : de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 ;
- **fermé le dimanche et le lundi.**

- **Contact** : 04/387.64.07

Le guide des recyparcs est téléchargeable sur le site d'Intradel :

[WWW.INTRADEL.BE](http://WWW.INTRADEL.BE) > PARTICULIERS > LES RECYPARCS >  
LE GUIDE DES RECYPARCS

# LE TRANSPORT DE VOS DÉCHETS AU RECYPARC

## un nouveau service du CPAS

Il est plus que jamais important de recourir au recyparc. Mais certaines personnes ne disposent pas d'un véhicule, ou du moins d'un véhicule adapté. D'autres n'ont plus la capacité physique de charger et de décharger leur véhicule... **C'est pourquoi le Centre Public d'Action Sociale de Blegny propose un service de transporteur ouvert à tous.**

**Pour qu'une camionnette du CPAS passe enlever vos déchets destinés au recyparc de Barchon, il vous faudra :**

- appeler (maximum 4 x par an) le 04/387.42.21 ;
- présenter les déchets à transporter sur votre trottoir (maximum 1 m<sup>3</sup>), au moment indiqué selon le planning ;

Un prix très accessible  
pour ce nouveau service !



- 10 € pour les ménages dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 120 % du R.I.S.
- 15 € pour les ménages dont les revenus sont supérieurs à 120 % et inférieurs à 200 % du R.I.S.
- 15 € pour les ménages dont l'un des membres a plus de 70 ans ;
- 40 € pour les ménages dont les revenus sont supérieurs ou égaux à 200 % du R.I.S.

### REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE (TAUX 2013) :

- Isolé = 817,36 € (120 % = 980,83 € ; 200% = 1.634,72 €)
- Avec charge de famille = 1.089,82 € (120 % = 1.307,78 € ; 200% = 2.179,64 €)

# COMMERCE, ENTREPRISES, PROFESSIONS LIBÉRALES, EXPLOITATIONS AGRICOLES...

Tous les ménages de l'entité payent la taxe-socle sur les déchets ménagers.

En principe, tous les commerces, toutes les entreprises, professions libérales et exploitations agricoles de l'entité doivent recourir à un collecteur privé.

**Exceptionnellement, si ces activités ont lieu au domicile, les commerçants, entrepreneurs, professions libérales ou exploitants agricoles ont le choix :**

- soit ils évacuent leurs déchets professionnels avec leurs déchets ménagers (via le système Intradel),
- soit ils recourent à un collecteur privé.

**UNE LETTRE INFORMATIVE A ÉTÉ ENVOYÉE  
À TOUTES LES PERSONNES CONCERNÉES.**



# ASSOCIATIONS

## fêtes locales et salles communales

**Les associations actives sur l'entité produisent aussi des déchets. Comment vont-elles les gérer dans le nouveau système de collecte ?**

- Lorsque ses activités sont scolaires, de garderie d'enfants ou festives, une association occupant tout ou partie d'un immeuble blegnytois peut, SUR DEMANDE adressée à l'Administration communale, entrer dans le nouveau système Intradel. Il lui en coûtera le paiement d'une taxe-socle de 175 € pour bénéficier d'un «service minimum» adapté concernant les conteneurs : 30 levées, 275 kg de déchets résiduels et 175 kg de déchets organiques portés à 350 kg en cas de garderie d'enfants. Le service complémentaire sera le même que pour les ménages : 1 € par levée dès la 31ème, 0,10 € par kg dès le 276ème, le 176ème ou le 351ème selon les cas. Elle devra recourir à un collecteur privé.
- En ce qui concerne les associations dont les activités ont lieu dans des locaux communaux, elles évacueront leurs déchets selon les modalités déterminées et communiquées par le gestionnaire de salle.
- Celles dont les activités ont lieu ailleurs auront à gérer leurs déchets, éventuellement en recourant à un collecteur privé.

Lors des fêtes locales, les associations organisatrices ou participantes se procureront des sacs fuchsia ou recourront ponctuellement à un collecteur privé.





**CG SERVICES**

Tondeuses, matériel de  
jardinage  
Tél. : 04 387 77 74



**BARCHON SHOP**

Alimentation  
Tél. : 0478 53 67 21



**P&V ELOGIA**

Assurances  
Tél. : 04 254 08 99



**EMILE HERMAN**

Vétérinaire  
Tél. : 04 387 72 00



**PHARMACIE HALFKAN**

Pharmacie  
Tél. : 04 387 50 90



**SILVIA FLOR**

Fleuriste  
Tél. : 04 387 44 60



**BOULANGERIE KREMERS**

Boulangerie - Pâtisserie  
Tél. : 04 387 40 09



**LA FRITERIE DU CENTRE**

Friterie - Pitas  
Tél. : 04 387 66 14

**Les commerces de BARCHON  
sont à nouveau accessibles à 100%  
Bonnes fêtes de fin d'année !**



**NOEL RENSONNET**

Coiffure  
Tél. : 04 387 41 17



**LE LIBR'AIR**

Librairie  
Tél. : 04 387 73 67



**SARODENT**

Prothèses dentaires  
Tél. : 04 387 44 55



**RECORD**

Banque et assurances  
Tél. : 04 387 76 29



**ALEm**

Titres-Services  
Tél. : 04 387 78 14



**CARROSSERIE BONEMME**

Carrosserie  
Tél. : 04 387 47 61



**ACTU'ELLE**

Coiffure  
Tél. : 04 387 84 33



**LA RENAISSANCE**

Café  
Tél. : 04 387 58 99